



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**

Envoyé en préfecture le 29/01/2025  
Reçu en préfecture le 29/01/2025  
Publié le 31 JAN. 2025  
ID : 050-200056885-20250129-DEL\_2025\_003-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Suite à la convocation du 21 janvier 2025  
le Conseil d'Administration s'est réuni le 27 janvier 2025  
à 18 h 00 Salle du Conseil Municipal de Cherbourg-en-Cotentin  
sous la présidence de la vice-présidente, Valérie VARENNE

**Présents :**

Mme VARENNE , M. LEPOITTEVIN , Mme TAVARD , Mme AMBROIS , Mme LE POITTEVIN , Mme HERY , M. FRANCOISE , Mme VILLETTE (CFDT Retraités), M. LUCAS (FNATH), M. GERMAIN (Croix Rouge Française), M. LEFEBVRE (Femmes), Mme THEVENY (UDAF)

**Absents donnant procuration :**

M. ARRIVE (mandataire : Mme VARENNE), Mme GRUNEWALD (mandataire : M. LEPOITTEVIN), Mme COUSIN (Conscience Humanitaire) (mandataire : Mme LE POITTEVIN), Mme PETITET (Société Saint Vincent de Paul) (mandataire : M. GERMAIN), Mme THOMAS (La Chaudrée) (mandataire : Mme VILLETTE)

**Secrétaire de séance :** Céline CHMIEL

N° DEL\_2025\_003

**Adhésion du Centre Communal d'Action Sociale de Cherbourg-en-Cotentin au restaurant solidaire "Telles Qu'Elles" - Année 2025**

Le restaurant le « Telle Qu'elles » est un Atelier d'Adaptation à la Vie Active (AAVA) permettant à des femmes ayant subi des violences ou un parcours de vie difficile, de se rapprocher de l'emploi et d'acquérir tant une expérience de travail dans la restauration que de reprendre confiance en elles et en leur potentiel.

L'adhésion annuelle au restaurant le « Telle Qu'elles » permet l'accès au restaurant, aux agents du CCAS et permet aux services de recourir aux prestations « traiteur » pour leurs manifestations.

Par délibération n°DEL\_2024\_010 du 22 janvier 2024, le Conseil d'Administration avait fixé pour 2024 le montant de la cotisation du CCAS de Cherbourg-en-Cotentin à 300 €, et avait autorisé le paiement de cette adhésion sur présentation d'une facture du restaurant le « Telle Qu'elles ».

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide :**

- d'autoriser le renouvellement de l'adhésion annuelle du CCAS de Cherbourg-en-Cotentin au restaurant le « Telle Qu'elles »,
- d'autoriser le paiement de la cotisation afférente d'un montant de 300 € pour l'année 2025 sur présentation de la facture correspondante.

1 personne ne prend pas part au vote

**Pour le Président et par délégation,  
La Directrice du C.C.A.S.,**

**Isabelle VATINEL**